

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL



Nombre de membres en exercices	13
Nombre de membres présents	12
Nombre de suffrages exprimés	13
Nombre de pouvoirs	1
Date de convocation	28/01/2025

**L'an deux mille vingt-cinq, le 7 février, 17 heures 45,
Le Comité Syndical s'est réuni, sous la présidence de
M. François BUFFETEAU, Président,
Au siège du SIAAC à MONTGIVRAY**

2025-02

Étaient présents : Mesdames Agnès Robin et Marie-Laure LEUILLET ; Messieurs, Frédéric BOULBON, François BUFFETEAU, Jean-Yves DUSSAULT, Bernard GIRAUD, Luc HURBAIN, Patrick JUDALET, Éric LAMBERT, Jean-Claude MONNET, Philippe SAVY, Philippe YVERNAULT.

Excusés : Monsieur François BOUQUEREAU représentée par Monsieur Philippe YVERNAULT.

Secrétaire de séance : M. Jean-Yves DUSSAULT

Objet : Etude d'évaluation des éventuelles modifications du réseau sur les berges de l'Indre

Les résultats des études menées dans le cadre du SDA ont montré la **fragilité du réseau sous les berges de l'Indre** et son inaptitude à perdurer en l'état tant au niveau technique qu'au niveau réglementaire. Les mauvaises performances de cette partie du réseau obèrent partiellement la possibilité d'étendre le réseau actuel (dans son ensemble : surcharge hydraulique) à d'autres raccordements qui y trouveraient pourtant une certaine cohérence territoriale, fonctionnelle et économique.

Après avoir proposé au Comité d'échanger sur ce sujet, le président propose au Comité de mener une pré-étude de faisabilité portant sur la possibilité, ou non, de modifier les raccordements des usagers situés en rives de l'Indre aux autres réseaux existants, notamment sur les canalisations situées au niveau des rues parallèles au cours de l'Indre. Cette opération prospective, si elle était retenue, posera de très nombreuses difficultés (notamment techniques)

et ne pourra pas être conduite à court terme. Elle pourrait être étalée sur une longue période (10-15 ans) et pourrait être menée par tranches, sous coordination du SIAAC.

Cette opération pourrait se heurter à la réticence des usagers, mais le risque d'être confronté à une impasse en cas de grave avarie (interdiction d'utiliser les engins de chantier dans le lit de la rivière) nécessite de rechercher des solutions alternatives, le chemisage déjà réalisé et à venir ne faisant que sécuriser au mieux le réseau existant.

La prise en charge des coûts de réalisation devrait pouvoir tenir compte à la fois de la contribution des riverains concernés et des possibilités financières du SIAAC (aides incluses) pour enlever l'approbation des usagers.

Le comité se prononce favorablement pour mener une étude d'évaluation permettant de bien cerner tous les aspects, (notamment techniques, qui pourraient s'avérer très complexes) et de définir une méthodologie. Cette étude devra définir le cadre précis des travaux à mener sous ses différents aspects (technique, économique, réglementaire) et proposer un programme de travail, sans qu'il soit prévu à ce stade de prendre quelque engagement que ce soit sur la réalisation de cette importante opération. Le Comité donne son accord pour allouer dans le futur projet de budget 2025, un budget d'évaluation (montant indiqué par le président sur la base d'une préconsultation) d'environ 10 000 euros au chapitre 11/617 et confie au président le soin de négocier tous les aspects du sujet. Il lui demande de revenir vers le Comité dès qu'il sera possible de présenter un plan structuré de ces travaux. Il le remercie de cette initiative qui va dans le sens de l'engagement du Comité à poursuivre les travaux d'amélioration du réseau dans l'intérêt général.

Secrétaire de séance

Jean-Yves DUSSAULT



Le Président

François BUFFETEAU



Certifié exécutoire compte tenu

De la transmission en sous-préfecture le 10/02/2025

Et de sa Publication le 10/02/2025